

pour ce de moyenner et conclurre la dicte paix entre les autres princes et potentats susdicts, pour faire joindre le dict Roy des Espaignes à raison de venir à la dite paix universelle, et satisfaire aux demandes que dessus et aultres plusieurs grosses et justes querelles qu'on luy peult mettre en avant, et, pour à ce parvenir, ne restera que le moyen de la guerre; en quoy le dit Sr Roy le peult plus aisément et grièvement endommaiger et offendre que nul autre, tant à cause que le royaume de France abondant de bons combattans à pied et à cheval, oppulant de vivres, garny d'artillerie, muni sur les frontières de grosses et fortes places et villes est propice et commode pour assaillir et guerroyer le royaume de Navarre, des Espaignes, Hénault, Flandres, Arthoys, la comté de Bourgogne et autres pays que tient le dict Roy des Espaignes, prochains et contigus au dit Sr Roy: que aussi au moyen des alliances, confédérations et intelligences que le dit Sr Roy a avec les Roys d'Angleterre, d'Escoce, de Dannemarck, les Suisses, le duc de Gueldres, et plusieurs princes d'Allemagne ayans droits, ayants tous particuliere querelle au dict Roy des Espaignes, qu'ils joindraient aisément avec celle générale, soubz l'auctorité du dit Sr Roy, avec lequel davantaige et puyz naguère par son moyen et de ses deniers qu'il a déboursés jusques à troyz cens mil escus, a remis le duc de Virtemberg, son allié et amy sur ladite duché que ledit Roy des Espaignes luy détenait et dont le dit Sr Roy levera des meilleurs gens de guerre qui soient aux Allemaignes, comme se fera des Suisses ses pensionnaires et de la duché de Gueldres, appartenant par de raison au dit Sr Roy, où il a envoyé cent mil escus et y souldoye gens de guerre. Et par là pourra aussi grandement travailler ledit Roy des Espaignes, de sorte que pour vivement conduire et exécuter une bonne et grosse entreprinse contre le dit Roy des Espaignes, ne serait besoing que donner